

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juin 2005

CP 05/06-22

**ENSEIGNEMENT PRIVÉ
TRAVAUX DE SÉCURITÉ**

—

Lors de sa session du 26 Juin 2003, notre Assemblée a approuvé la mise en place d'une politique départementale d'aide financière en direction des collèges privés sous contrat d'association pour leurs travaux de mise aux normes de sécurité des bâtiments et des matériaux sur la base de 50 % du montant TTC des travaux, plafonnée au seuil réglementaire de la loi Falloux.

Afin de faciliter la compréhension de cette méthode de calcul, je vous propose un exemple concret, à savoir, :

Collège X :

- Montant budget hors subvention : 200 000 €
- Plafond subvention (10 % loi Falloux) : 20 000 €
- Montant des travaux T.T.C. : 100 000 €
- Dépense subventionnable (50 %) : 50 000 €
- Subvention pouvant être attribuée (plafond loi Falloux) : ... 20 000 €

Madame la Directrice Diocésaine a communiqué les dossiers constitués par les chefs d'établissements concernés.

Le montant des travaux concernant les 5 collèges privés sollicitant une aide pour l'année 2005 s'élève à 458 486,27 € et la subvention qui pourrait ainsi être attribuée est estimée à **75 904 €**

Dans sa réunion du 26 Avril 2005, la 3ème Commission a donné un avis favorable à la répartition des subventions pour les demandes reçues à ce jour dont vous trouverez la liste en Annexe.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sachant que, dans l'hypothèse où la proposition ci-dessus recevrait votre agrément, la situation de la ligne budgétaire, article 20433, sous-fonction 221, serait la suivante :

• Autorisation de programme :	75 907,00 €
• Engagement à ce jour :	/
• Engagement à la présente Commission :	75 904,00 €
• Reliquat :	3,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 26 juin 2003 relative à la politique départementale d'aide financière en direction des collèges privés sous contrat d'association pour leurs travaux de mise aux normes de sécurité des bâtiments et des matériaux, sur la base de 50 % du montant TTC des travaux, plafonnée au seuil réglementaire de la loi Falloux,

Vu l'avis de la 3^{ème} commission réunie le 26 avril 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une subvention globale de 75 904 € pour des travaux de sécurité de 5 collèges privés, selon la répartition annexée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, le moment venu, les conventions d'aide à l'investissement correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

A N N E X E

TRAVAUX DE SECURITE DES COLLEGES PRIVES

- TRANCHE 2005 -

Etablissements	Effectif	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Subvention demandée	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention attribuée
Beaumont de Lomagne Saint Joseph EDU01410	117	88 265,00 €	Mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité 2ème tranche (<i>avis défavorable commission de sécurité du 09.03.2000</i>)	314 580,29 €	8 827,00 €	8 826,00 €	8 826,00 €
Moissac Jeanne d'Arc EDU01411	230	243 011,00 €	Encloisonnement cage d'escalier et installation de portes coupe-feu	7 792,78 €	3 896,39 €	24 301,00 €	3 896,00 €
Montauban Notre Dame EDU01412	398	152 947,00 €	Mise en conformité de l'installation électrique du secteur restauration (<i>avis défavorable commission sécurité du 02.03.2004</i>)	16 099,97 €	8 500,00 €	15 294,00 €	8 049,00 €
Montauban Institut Familial EDU01413	593	359 627,00 €	Poursuite travaux d'électricité, pose d'un faux plafond coupe-feu et phonique et achat de blocs secours	48 568,64 €	24 284,32 €	35 962,00 €	24 284,00 €
Montauban Saint Théodard EDU01414	433	310 508,00 €	Mise aux normes de sécurité : charpente et couverture	71 444,59 €	30 849,56 €	31 050,00 €	30 849,00 €
TOTAL	1 771	1 154 358,00 €	/	458 486,27 €	76 357,27 €	115 433,00 €	75 904,00 €

Le Président,